



LETTRE D INFORMATION

C EST REPARTI POUR LES COURS EN VISIO

Chers adhérents

Suite aux mesures gouvernementales et à cette première semaine de reprise des cours en visio, nous tenions à vous faire un récapitulatif de ce que nous avons dû mettre en place dans l'urgence,

Comme vous le savez, les salles de notre école de musique et danse sont fermées et interdites au public, malgré ces circonstances, nos professeurs ont tout mis en place pour permettre aux adhérents petits et grands de poursuivre leur apprentissage de la musique et/ou de la danse du mieux possible au vu des circonstances.

Les cours d'instruments ont tous repris dès la rentrée, le lundi 2 novembre, ainsi que les cours collectifs de formation musicale, les professeurs danse ont eu un peu plus de complexité pour mettre en place leurs cours au vu de leur discipline et des niveaux mais ELLES Y SONT PARVENUES (les cours reprennent dès cette semaine en visio + vidéo)

Aujourd'hui, nous renouvelons notre appel à votre aide pour « accompagner » les enfants au bon déroulement de leur cours .

Suite à plusieurs réclamations, nous profitons de cette lettre d'information pour vous rappeler que :

- la pandémie de COVID-19 et les mesures d'interdiction prises par le Gouvernement français pour lutter contre cette pandémie n'ont **aucun effet juridique sur le paiement des cotisations** par les adhérents d'une association .
- La cotisation est une somme d'argent versée par les membres pour **contribuer au fonctionnement de l'association**. Le versement d'une cotisation signifie l'adhésion au projet associatif et **non une « avance » sur des services attendus** (il ne s'agit pas d'une prestation de services de l'association). **Par conséquent, un adhérent ne paye pas uniquement pour pratiquer « son » activité, mais il contribue à l'ensemble du fonctionnement de l'association**. Le montant des cotisations, leur périodicité et l'échéance des versements sont fixés par les statuts. Les statuts ou le règlement intérieur peuvent prévoir, pour certains motifs (déménagement, décès, perte de revenus, ...), un remboursement partiel ou total des cotisations. Si rien n'est prévu, le cotisant ne peut réclamer aucun remboursement. En conclusion, les adhérents ne pourront exiger celui-ci au motif que les installations sont fermées

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse sec@graines-artistes-fonsonorbes.fr ou à consulter notre site Internet, le site sera régulièrement mis à jour.

Continuez à prendre soin de vous et à bien respecter les gestes barrières en toute circonstance

Nous comptons tous sur vous, PARENTS, pour aider et soutenir nos professeurs.

Fonsonorbes, le mardi 10 Novembre 2020

Les Membres du CA **GAF**

AGENDA GAF

reporté -date à confirmer

RETROPROJECTION « VIDEOS FIN D'ANNEE 2019-2020 »

au centre culturel Cinémuz à Fonsorbes

le 5 décembre 2020 (horaire à confirmer)

concert de Noël Ewa

au centre culturel Cinémuz à Fonsorbes

samedi 6 février à 20h30

CONCERT DES PROFS

à la salle du Trépadé à Fonsorbes

date à confirmer

FESTIVAL DE LA VOIX



Le Vendredi 28 et samedi 29 Mai 2021 à 21h00

GALA DANSE ANNUEL

à la salle du Trépadé à Fonsorbes

le 21 juin 2021

FETE DE LA MUSIQUE à Fonsorbes

le 27 juin 2021 (horaire à confirmer)

PARCOURS CHOREGRAPHIQUE au Parc Bidot à Fonsorbes